

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1957

25 juillet 2014

SOMMAIRE

Carnegie Investment Fund	93902	KR Fonds	93898
Com Met Company, S.à r.l.	93918	KR Fonds	93892
EATG Sàrl	93901	Ksantex S. à r. l.	93899
Evalex Construction Sàrl	93897	KS Freehold S.à r.l.	93899
Fondation Jugend- an Drogenhëllef	93904	KS Leasehold S.à r.l.	93899
GIP II Palma Acquisition Partners, L.P. ..	93903	KWISTUM Administration S.à r.l.	93894
Gravity Motorsports S.à r.l.	93896	L & A Participations S. à r.l.	93890
International Medical Technology Holding S.à r.l.	93897	LaSalle French Investments	93900
Japie S.A.	93891	LaSalle German Income and Growth 2 Lu- xembourg S.à r.l.	93936
Jazz 2005 S.A.	93891	LaSalle German Income and Growth Lu- xembourg S.à r.l.	93900
Jos. Weirich & Cie.	93890	LaSalle Property Securities SICAV-FIS ..	93918
JPMBC	93891	Lavos S.à r.l.	93893
JPMorgan Liquidity Funds	93891	Legitech	93900
J S + P Menuiserie S.A.	93890	L.F. Advising S.à r.l.	93902
Kariba S.A.	93895	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	93894
Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	93892	LGIG Objekt Donau S.à r.l.	93893
KH II Estates 202 S.à r.l.	93894	L.G.S.H. S.à r.l.	93896
K Manco 2 S.A.	93892	L.G.S.H. S.à r.l.	93898
Koch Transporte S.à r.l.	93895	LIM Advisory Services	93895
Köhl Facility S.A.	93901	L.L.A.M. S.A.	93902
Köhl Facility S.A.	93901	Longitude Flash Memory Systems S.à r.l.	93936
Köhl Maschinenbau A.G.	93936	Lotta Holding I S.à r.l.	93899
Komas Building Company	93896	Mustang Finance S.A.	93891
KoMed Home Care S.A.	93893	NW FSP Holdings S.à r.l.	93911
Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.	93895	Samana S.à r.l.	93907
Kraft Foods Luxembourg S.à r.l.	93899	SHCO 73 S.à r.l.	93931
KR Fonds	93898	The Finance	93919
KR Fonds	93894		

J S + P Menuiserie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 102.445.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2013

Sont nommé administrateurs pour une période de 6 ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2018:

- Monsieur Joseph SCHMIT-COLSON, demeurant à L-8132 Bridel, 10, rue François-Christian Gerden, Président.
- Monsieur Patrick SCHMIT, demeurant à L-5483 Wormeldange, 3, Berreggaass.
- Madame Sanny SCHMIT-COLSON demeurant à L-8132 Bridel, 10, rue François-Christian Gerden

Le mandat de la société JS + P Société de Participations Financières SA n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2018:

- Madame Isabelle SCHMIT-SANTINNELLI, demeurant à L-8132 Bridel, 12, rue François-Christian Gerden

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071476/19.

(140083947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Jos. Weirich & Cie., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 4.638.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jos. Weirich & Cie.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014071478/12.

(140083581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

L & A Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 163.878.

—
Pursuant to a share purchase agreement dated 16 May 2014, ten (10) shares of the Company (the "Shares") issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mrs Marie-Noël Swenden, residing at 33 Cite Wuesheck, L-8351 Dahlem, Grand Duchy of Luxembourg to Mr Grégory Noyen, born on January 22, 1980 in Liège (Belgium), residing at 33 Cite Wuesheck, L-8351 Dahlem, Grand Duchy of Luxembourg.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Mrs Marie-Noël Swenden, 75 shares
- Mr Grégory Noyen 25 shares

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat d'achat de parts sociales en date du 16 mai 2014, dix (10) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Madame Marie-Noël Swenden, résidant au 33 Cite Wuesheck, L-8351 Dahlem, Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), résidant au 33 Cite Wuesheck, L-8351 Dahlem, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le capital social de la Société est réparti comme suit:

- Madame Marie-Noël Swenden 75 parts sociales
- Monsieur Grégory Noyen 25 parts sociales

Référence de publication: 2014071508/23.

(140084100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Japie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 129.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JAPIE S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2014071479/11.

(140084127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Jazz 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.229.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 mars 2014.

Concetta Demarinis.

Référence de publication: 2014071480/9.

(140084193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071482/9.

(140083457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

JPMBC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.984,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 180.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071483/9.

(140083619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Mustang Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 143.428.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 3045 du 31 décembre 2008.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société MUSTANG FINANCE S.A. est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 14 mai 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

*Pour la société MUSTANG FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER*

Référence de publication: 2014071584/16.

(140083949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Jean-François Trontin, administrateur de classe A, avec adresse au 8, Allée de Montréal, 91430 Igny, France
- Bart Deman, administrateur de classe A, avec adresse au 1126, Chemin de Malemort, 84200 Carpentras, France
- Cédric Stebel, administrateur de classe B, avec adresse au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Fabian Sires, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014071484/20.

(140083678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Extrait des décisions prises par les résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 19 mai 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 20 mai 2014

1. Madame Tessy LANG a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Madame Michèle MORIOT, née à Châteauroux (France) le 10 avril 1964, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommée gérante B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

L'adresse professionnelle des gérants B, M. Gérard BIRCHEN et M. Frank PLETSCHE a été changée du L-1331 Luxembourg 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Kesa Holding Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014071485/20.

(140083744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Die Bilanz zum 31. August 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für KR Fonds

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2014071498/14.

(140084220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

AUSZUG

Im Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung, die am 30. April 2014 abgehalten worden ist, haben die Aktionäre folgende Entscheidungen getroffen:

a) Die Hauptversammlung mimmt die Kündigung von Herrn Klaus KREBS, geboren in Trier (Deutschland) am 14.07.1975, wohnhaft in D-54294 Trier, Grimmestrasse 9, als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung zur Kenntnis.

b) Neues Verwaltungsratsmitglied wird Herr Sandro PICCOLIN, geboren am 02.02.1965 in Stuttgart, wohnhaft in L-8049 Strassen, 5, rue Dr Robert Koch, bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2020.

c) Korrektur persönliche Angaben Verwaltungsratsmitglied:

Frau Birgit Wacht, geboren am 15/04/1959 in Saarburg, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstraße, 126.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 30. April 2014.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014071486/20.

(140084254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Lavos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.285.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard Birchen, gérant de catégorie A et de Monsieur Eriks Martinovskis, gérant de catégorie A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 mai 2014.

Luxembourg, le 19.05.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Lavos S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014071513/14.

(140083769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.298.875,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

—
Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Beverley Shadbolt, né le 18 juillet 1980 à Leeds, Angleterre, demeurant professionnellement au 29 rue de Berri, Paris 75 008, France, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Beverley Shadbolt, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LGIG Objekt Donau S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071531/20.

(140083787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.721.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Beverley Shadbolt, né le 18 juillet 1980 à Leeds, Angleterre, demeurant professionnellement au 29 rue de Berri, Paris 75 008, France, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Beverley Shadbolt, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071532/20.

(140083712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KH II Estates 202 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.204.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071491/10.

(140084162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KWISTUM Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071503/10.

(140083749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Die Bilanz zum 31. August 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für KR Fonds

Die Verwaltungsgesellschaft

Axxion S.A.

Référence de publication: 2014071495/14.

(140083566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 673.209,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071487/10.

(140083771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9a, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Extrait de résolution du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2014

Première résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes actuel ayant pris fin en 2012, l'assemblée générale décide de nommer en son remplacement la société PRESTACOMPTA SàRL, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104603, ayant son siège social 36 Beetebuergerstrooss L-3333 Hellange jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016

Référence de publication: 2014071488/13.

(140084172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Koch Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.346.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071492/9.

(140083856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.374.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant (B) de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant (B) de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante (A)

Madame Stéphanie Duval, gérante (B)

Monsieur Richard Stone, gérant (B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIM Advisory Services

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071535/22.

(140083734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.986.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, tenue en date du 22 mai 2013, l'associé GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A. a transféré la totalité des 6.166 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 3.166 parts sociales de catégorie B à Bluestone Securities Ltd., une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 1733849, ayant son siège social à l'adresse suivante: Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

- 3.000 parts sociales de catégorie B à Latimore Finance Ltd., une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 1751617, ayant son siège social à l'adresse suivante: Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A.	33.334 parts sociales de catégorie A
Voltaire Group S.A.	5.000 parts sociales de catégorie B
Lenon Securities, Ltd.	4.500 parts sociales de catégorie B
Monsieur Andrew Joseph RUHAN	1.000 parts sociales de catégorie B
Bluestone Securities Ltd.	3.166 parts sociales de catégorie B
Latimore Finance Ltd.	3.000 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Gravity Motorsports

Signature

Référence de publication: 2014071410/30.

(140083853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 30.980.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/05/2014.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY

J. REUTER

Référence de publication: 2014071494/12.

(140083443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

L.G.S.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.721.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L.G.S.H. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014071510/12.

(140083588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

International Medical Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 179.254.

1. Es résulte d'un accord des associés de la société, en date du 6. Mai 2014, que :
- Herr Wouter BRASEM, mit sofortiger Wirkung das Amt als Geschäftsführer entzogen wird.
2. Es résulte d'un accord des associés de la société, en date du 14. Mai 2014, que :
- Herr Jörn STEIGER, geboren am 22. Oktober 1966 in Remscheid, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum neuen Geschäftsführer gestellt wird.
3. Es résulte d'un Kaufvertrag vom 14. Mai 2014, dass die Verkäufer mit sofortiger Wirkung an Herr Erol AYAR, geboren am 2. März 1965 in Bayburt, Türkei, mit beruflicher Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg folgende Anteile verkaufen:

- Dr Bartholomäus Stefan Maria LIPP,	916.667 Anteile
- Herr Jörg HUBRIG,	166.666 Anteile
- Herr Jörn STEIGER,	166.667 Anteile

Somit werden die Anteile der Gesellschaft jetzt wie folgt gehalten:

- Dr Bartholomäus Stefan Maria LIPP,	750.000 Anteile
- Herr Jörg HUBRIG,	1.500.000 Anteile
- Herr Jörn STEIGER,	1.500.000 Anteile
- Herr Erol AYAR,	1.250.000 Anteile

Luxemburg, den 16. Mai 2014.

Pour extrait conforme

Maitre Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2014071470/26.

(140082936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Evalex Construction Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 177.501.

Procès-verbal d'assemblée générale

Je soussigné Irfan Rehman ABDUL, Directeur de la société Evalex Construction LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée") enregistrée au registre Companies House au (N°: 8545697) et représentant de la succursale Evalex Construction SARL (n° d'immatriculation B177501) souhaite nommer Marion POIGNARD comme représentant adjoint de la succursale ainsi que directeur adjoint de la société Evalex Construction LTD en date du 28/04/2014.

Vis à vis des tiers la succursale est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux représentants de la succursale.

L'activité de la succursale sera le Commerce/négoce de matériel de constructions Import/Export d'outil de BTP Conseil dans le choix des matériaux de constructions Conseil et assistance en aménagement d'intérieur.

La succursale a également pour objet l'exploitation de toutes agences ou succursales dans le domaine immobilier, ainsi que toutes activités de promotion et d'intermédiaire dans ce domaine.

Elle a également pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement de la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers et en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Les nouvelles enseignes commerciales seront:

Svea-Promo

Svea-Immo

Irfan Rehman ABDUL

Directeur

Référence de publication: 2014071338/28.

(140084150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. Januar 2013 um 14.00 Uhr am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt KPMG Luxembourg S.à r.l. als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. September 2012 - 31. August 2013.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung wählt folgende Personen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in den Verwaltungsrat:

1. Thomas AMEND
2. Roman MERTES
3. Dr. Ulrich RONGE

Luxemburg, den 15. Januar 2013.

Référence de publication: 2014071496/19.

(140083567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Auszug aus dem Protokoll

der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. Januar 2014 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 1B, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt KPMG Luxembourg S.à r.l. als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. September 2013 - 31. August 2014.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Roman MERTES als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 1. Juni 2013 zur Kenntnis.

Ferner bestätigt die Generalversammlung die Kooptation von Herrn Dr. Christian Tietze, geboren am 15. März 1974 in Münster, Deutschland, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, vom 1. Juni 2013 und erneuert einstimmig das Mandat nachstehender Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung:

1. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
 2. Dr. Ulrich RONGE, geschäftsansässig in Ludwigstr. 22, D-97070 Würzburg
 3. Dr. Christian TIETZE, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- Luxemburg, den 15. Januar 2014.

Référence de publication: 2014071497/23.

(140084219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

L.G.S.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 48.721.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L.G.S.H. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014071511/12.

(140083589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.416.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071499/10.

(140083835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KS Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.832.

Dépôt rectificatif ou complémentaire: L130147098

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071500/11.

(140083869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KS Leasehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.786.

Dépôt rectificatif ou complémentaire: L130147123

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071501/11.

(140083845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014071502/11.

(140083610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Lotta Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.578.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014071520/11.

(140083429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.094.025,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LaSalle French Investments

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071514/21.

(140083780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 909.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071515/21.

(140083743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Legitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 113.932.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEGITECH

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014071526/12.

(140083950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071504/9.

(140084060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071505/9.

(140084061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 109.709,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Extrait du contrat de cession des parts sociales portant sur la cession des parts sociales de la Société conclu le 11 mars 2011

Il résulte du contrat de cession des parts sociales en date du 11 mars 2011 portant sur 1.122 parts sociales de classe C, 150 parts sociales de classe E, 150 parts sociales de classe F, 150 parts sociales de classe G et 150 parts sociales de classe H détenues par Jonathan Barber demeurant à Peddars Way, GB-PE36 5LW, Kings Lynn, United Kingdom, que ces parts sociales ont été transférées comme suit:

- 748 parts sociales de classe C, 100 parts sociales de classe E, 100 parts sociales de classe F, 100 parts sociales de classe G et 100 parts sociales de classe H en faveur de John Bentley, demeurant au 33, Bolingbroke Road, London, W14 0AJ, United Kingdom;

- 374 parts sociales de classe C, 50 parts sociales de classe E, 50 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G et 50 parts sociales de classe H en faveur de Peter Carey demeurant au 21, Orwell Road, Barrington, Cambridge, CB22 7SE, United Kingdom;

Il résulte du contrat de cession des parts sociales en date du 11 mars 2011 portant sur 1,309 parts sociales de classe C, 175 parts sociales de classe E, 175 parts sociales de classe F, 175 parts sociales de classe G et 175 parts sociales de classe H détenues par Ogier Employee Benefit Trustee Limited, ayant son siège à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WVG, Channel Islands, enregistrée sur le Jersey Financial Services Commission avec le numéro 78262, que ces parts sociales ont été transférées comme suit:

- 187 parts sociales de classe C, 25 parts sociales de classe E, 25 parts sociales de classe F, 25 parts sociales de classe G et 25 parts sociales de classe H en faveur de Linda Addy demeurant au 2, Ash Tree Grove, Shilton, Warwickshire, CV7 9JJ, United Kingdom;

- 374 parts sociales de classe C, 50 parts sociales de classe E, 50 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G et 50 parts sociales de classe H en faveur de Peter Carey demeurant au 21 Orwell Road, Barrington, Cambridge, CB22 7SE United Kingdom;

- 748 parts sociales de classe C, 100 parts sociales de classe E, 100 parts sociales de classe F, 100 parts sociales de classe G et 100 parts sociales de classe H en faveur de Nigel Wright demeurant au 19, The Manor, Badgers Holt, Blackhurst Lane, Tunbridge Wells, Kent TN2 3ET, United Kingdom;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

EATG S. à r.l.

Référence de publication: 2014071339/36.

(140083846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

L.F. Advising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.479.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance tenu le 19 mai 2014

Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de Madame Katia Roti de son poste de gérante administrative de la société et décide de nommer en remplacement pour une durée illimitée, Monsieur Marc Bodelet né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Cette présente nomination fera l'objet d'une cooptation lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour L.F. ADVISING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014071509/15.

(140083449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

L.L.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 161.406.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071512/10.

(140083679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Carnegie Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 21 mars 2014 à 16h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

Election, avec effet immédiat, de Monsieur Danilo Linosa (5, Place de la Gare L1616 Luxembourg) comme Administrateur de la société, en remplacement de Mme Ann-Charlotte Byström Eek (56, Regeringsgatan, Stockholm, SE-10338 Suède), démissionnaire.

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,

139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

* M. Danilo Linosa, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Administrateur

Référence de publication: 2014071273/29.

(140083564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

GIP II Palma Acquisition Partners, L.P., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.119.

Extract of the partnership agreement

1. General Partner. Global Infrastructure GP II, L.P. (acting by its general partner Global Infrastructure Investors II, LLC), a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Les Echelons court, Les Echelons, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, registered under number 1342.

2. Name of the partnership. GIP II PALMA ACQUISITION PARTNERS, L.P.

3. Legal form. Special limited partnership (société en commandite spéciale).

4. Corporate object. The purpose of the Company is:

4.1 The Partnership's primary object is the acquisition, holding, management and disposal of equity securities, debt instruments and/or other participations in any form whatsoever in companies.

4.2 The Partnership may from time to time also hold, acquire (whether by purchase, subscription or otherwise), transfer (whether by sale, exchange or otherwise) stock, bonds, debentures, notes and/or other securities or participations of any kind in other Luxembourg and/or foreign companies or other entities, and its activities shall include the possession, administration, development and management of its portfolio.

4.3 The Partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Partnership may incur indebtedness in any form.

4.4 In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Manager: nature and limit of its powers.

6.1 The Company shall be managed by the General Partner.

6.2 The Partnership will be bound by the single signature of the General Partner or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

7. Date of constitution. The Partnership was incorporated on 19 May 2014.

8. Duration. The Partnership is constituted for an unlimited period of time.

Suit la version en langue française de l'extrait de l'acte de constitution

1. Désignation de l'associé commandité. Global Infrastructure GP II, L.P. (agissant par le biais de son associé commandité Global Infrastructure Investors II, LLC), une société limited partnership régie selon les lois de Guernesey et dont le siège social est sis à 1^{er} Etage, Les Echelons court, Les Echelons, South Esplanade, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1AR, immatriculée sous le numéro 1342.

2. Dénomination sociale. GIP II PALMA ACQUISITION PARTNERS, L.P.

3. Forme juridique. Société en commandite spéciale.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la direction et la disposition des parts et titres de créances et / ou d'autres participations, sous quelque forme que ce soit.

4.2 La Société peut également, de temps en temps, détenir, acquérir (soit par achat, souscription ou autrement), transférer (par vente, échange ou autrement) des actions, obligations, débetures, billets à ordre et /ou d'autres titres ou participations de toute nature dans des entités luxembourgeoises et / ou étrangères ou d'autres entités, et ses activités comprennent la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.3 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement, à ses filiales ou sociétés affiliées. La Société peut contracter des emprunts sous toute forme.

4.4 En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute, opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérant: nature et limite de leur pouvoir.

6.1 La Société sera gérée par l'associé commandité.

6.2 La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par l'Associé Commandité.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 19 mai 2014.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

The remainder of this page is intentionally left in blank

On 19 May 2014.

Global Infrastructure Investors II, LLC

Global Infrastructure GPII, L.P.

Signature

General partner

Référence de publication: 2014072185/68.

(140084369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Fondation Jugend- an Drogenhëllef, Fondation.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 93, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg G 59.

—
Bilan au 31 décembre 2012
(en EURO)

ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		223 104,17
Terrains et constructions	223 104,17	
AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE		1 237 454,49
Banques	1 226 693,15	
Caisses	10 761,34	
COMPTES DE REGULARISATION		6 914,59
Produits à recevoir	6 914,59	
		<u>1 467 473,25</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		996 544,46
Capital apporté	24 789,35	
Résultats reportés	1 060 880,63	
Résultats de l'exercice	(89 125,52)	
DETTES		422 996,67
Charges à payer	422 996,67	
COMPTES DE REGULARISATION		47 932,12
Produits reçus d'avance	47 932,12	
		<u>1 467 473,25</u>
		Signatures.
MINISTERE DE LA SANTE		
Services conventionnés		
		Décompte
Nom du gestionnaire:		Budget
Fondation Jugend- an Drogenhëllef		MISA
		2013 €
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
SALAIRES, AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES		
EFFECTIF: TOTAL		0,00
CONVENTIONNÉ ETAT (ETP)		

CONVENTIONNÉ CNS (ETP)		
11.01 1	SALAIRES: personnel conventionné ETAT	2 655 570,67
	Remboursements de frais de personnel conventionné ETAT	55 527,36
11.01 2	SALAIRES: personnel conventionné CNS	
	Remboursements de frais de personnel conventionné CNS	
11.01 3	SALAIRES: personnel autres	
	Remboursements de frais de personnel autres	
11.01	TOTAL SALAIRES	<u>2 600 043,31</u>
AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES		
11.02	Personnel externe ou intérimaire	
11.06 1	Participation à des frais de personnel propre non-conventionné	
11.06 2	Autres frais de personnel (étudiants, charges de personnel diverses...)	
	SOUS-TOTAL AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	<u>0,00</u>
11.13	Indemnités pour services extraordinaires	1 920,00
	2 Frais d'experts (frais de consulting et d'expertises)	1 920,00
	6 Frais d'expert comptable et de reviseur d'entreprise	
	9 Frais d'avocats et de notaires, frais d'actes, etc	
12.00	Indemnités services de tiers thérapeutiques	
	SOUS-TOTAL INDEMNITES ET FRAIS	<u>1 920,00</u>
	TOTAL FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES	<u>2 601 963,31</u>
DEPENSES AUTRES QUE PERSONNEL		
A.	FRAIS D'ADMINISTRATION	
12.04	Frais de bureau	14 846,88
	1 Articles et matériel de bureau (consommables bureautique)	6 268,23
	2 Location et entretien des machines à photocopier	6 167,31
	5 Frais d'impression et de publication d'annonces	669,39
	6 Documentation et bibliothèques, journaux, hebdomadaires	1 300,75
	9 Divers (frais bancaires)	441,20
12.05	Achat de biens et services des postes et télécommunication	17 853,22
	1 Frais postaux	1 099,05
	2 Frais téléphoniques, GSM, Fax, Internet etc	16 754,17
	9 Divers (taxes diverses)	
12.06	Entretien des installations de télécommunication	23 119,29
	1 Location	
	2 Contrats d'entretien et de maintenance	23 119,29
	3 Réparations	
12.07	Entretien des équipements informatiques	0,00
	1 Location	
	2 Contrats d'entretien et de maintenance de réseau	
	3 Réparations, achats de logiciels, etc	
12.12	Autres honoraires	
12.14	Publicité, Sensibilisation et Information	1 400,16
	1 Brochures et Dépliants	56,10
	2 Campagnes publicitaires	1 344,06
	9 Divers (annonces publicitaires différentes de recrutement)	
12.20	Assurances différ de RC auto et immeuble	<u>1 309,59</u>
	SOUS-TOTAL	<u>58 529,14</u>
FRAIS DES PERSONNES PRISES EN CHARGE		
B.	FRAIS DE CONSTRUCTION	
12.16	Acquisition de matériel médical, pharmaceutique et de prévention, matériel de premier secours, consultations	1 478,04
12.18	Matériel didactique et diagnostique	
12.19 1	Personnes prises en charge: Frais de formation	
12.21 1	Personnes prises en charge: Frais alimentaires	11 172,85

12.30	Frais de transport	2 108,60
12.31	Primes d'incitation pour travail	
12.32	Activités socio-éducatives et loisirs	1 022,78
12.36	Matériel ergothérapeutique et kinésithérapeutique	
12.37	Achats pour la production	0,00
	1 Denrées alimentaires	
	2 Produits bruts et de transformation	
	3 Produits d'élevage, de jardinage et de culture	
	4 Autres produits	
12.39	Frais externes de production	
12.40	Divers (avances locatives, alimentaires vestimentaires médicales aux pers p en c)	13 745,95
	SOUS-TOTAL	29 528,22
C.	FRAIS IMMOBILIERS ET MOBILIERS	
12.08	Bâtiments: exploitation et entretien de l'équipement	72 545,72
	1 Nettoyage	36 734,52
	(contrat de nettoyage)	35 461,62
	(contrat de désinfection, désinsectisation, etc...)	
	(produits, matériel et frais de nettoyage propre)	1 272,90
	2 Eau, gaz électricité, taxes	19 119,47
	(eau)	
	(gaz)	19 119,47
	(électricité)	
	(taxes d'enlèvement de déchets)	
	(autres taxes)	
	3 Chauffage	
	4 Réparations et entretien, petit équipement < 870 €	9 779,52
	5 Assurances immeubles	2 571,05
	9 Divers (contrats entretien sur équipement autre que inst télécom et inform)	4 341,16
12.10	Loyers	64 655,27
12.23	Annuités d'acquisitions immobilières	
	SOUS-TOTAL	137 200,99
D.	DEPENSES DIVERSES	
12.01	Indemnités pour frais de route et de séjour	12 271,83
12.02	Exploitation véhicules automoteurs	2 175,39
	1 Assurances	2 175,39
	2 Carburants et lubrifiants	
	3 Réparations et entretien	
	9 Divers (Leasing)	
12.03	Fourniture de vêtements de travail	
12.19 2	Formation du personnel et frais de supervision	17 122,88
12.38	Overhead dû à d'autres organismes (firme de surveillance etc)	27,00
	SOUS-TOTAL	31 597,10
	TOTAL DEPENSES AUTRES QUE SALAIRES	258 775,45
	TOTAL DEPENSES SALAIRES	2 600 043,31
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 858 818,76
II.	DONNEES QUANTITATIVES	
	Nombre de personnes prises en charge/jour	
	Nombre de personnes prises en charge/an	
III.	RECETTES	
	1) Participation des personnes prises en charge	0,00
	Loyers	
	Hôtellerie (participation aux frais de repas nettoyage	
	Autres recettes personnes prises en charge	
	2) Subsidés divers (Ministères Communes Collectivités etc...)	

3) Participation financière d'instances sociales projets FSE etc	
4) Recettes de ventes de produits et des activités	
5) Recettes pour prestations de services	
6) Recettes diverses (p e x remboursements assurances)	1 870,57
7) Intérêts créditeurs	
8) Dons, legs	
TOTAL DES RECETTES	<u>1 870,57</u>
Dépenses autres que salaires - Recettes	256 904,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>2 858 818,76</u>
DEPENSES - RECETTES	2 856 948,19
PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETAT	
SOLDE BUDGET	<u>-2 856 948,19</u>
IV. DEPENSES POUR FRAIS D'ÉQUIPEMENTS	
74.00 Véhicules automoteurs	
74.01 Machines de bureau	
74.04 Appareils et équipements spéciaux	
74.05 Equipements informatiques	3 344,00
74.08 Mobilier	<u>1 656,00</u>
TOTAL	5 000,00
V. DEPENSES POUR GROSSES RÉPARATIONS / MODERNISATIONS non reprises sous IV. (total crédits budgétaires hors conventions - à préciser)	

DECOMPTE 2013 MiSa

Référence de publication: 2014071378/170.

(140083139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.510,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.274.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEAR:

(1) Plana S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with share capital of EUR 62,500, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179181 (Plana),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) Navia Invest Limited (in the course of changing its name to KW Real Estate VI Limited), a private limited company organised under the laws of Ireland, whose registered address is The Anchorage, 17-19 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland (KW, and together with Plana, the Shareholders),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the attorneys-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all of the shares representing the entire share capital of Samana S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179274 (the Company). The Company was incorporated on 11 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial Recueil des Sociétés et

Associations C number 2416 dated 26 September 2013. The articles of association of the Company were then amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 December 2013, which has not yet been published.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand and five hundred euros) to EUR 62,510 (sixty-two thousand five hundred and ten euros) by way of the issuance to Plana of 9 (nine) new class A shares (the New Class A Shares) and to KW of 1 (one) new class B share (the New Class B Share, and together with the New Class A Shares, the New Shares) with a par value of EUR 1 (one euro) each, and the contribution by Plana of EUR 77,120,971 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and seventy-one euros) and by KW of EUR 8,568,996.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-six euros and seventy-eight cents) to share premium;

(iii) Subscription to and payment in full, by Plana and KW, of the New Shares;

(iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vi) Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand and five hundred euros) to EUR 62,510 (sixty-two thousand five hundred and ten euros) by way of the issuance to Plana of the New Class A Shares and KW of the New Class B Shares and the contribution by Plana of EUR 77,120,971 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and seventy-one euros) and by KW of EUR 8,568,996.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-six euros and seventy-eight cents) to share premium, amounting to a total contribution in the amount of EUR 85,689,977.78 (eighty-five million six hundred eighty-nine thousand nine hundred seventy-seven euros and seventy-eight cents).

Subscription - Payment

Plana hereby declares to subscribe to 9 (nine) New Class A Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 77,120,980 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and eighty euros), consisting of a receivable it holds against the Company in an amount of EUR 77,120,980 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and eighty euros) (the Wert Receivable), which is to be allocated as follows:

(i) EUR 9 (nine euros) to the share capital account of the Company, and

(ii) EUR 77,120,971 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and seventy-one euros) to the share premium account of the Company.

KW hereby declares to subscribe to 1 (one) New Class B Share in the Company and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 8,568,997.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-seven euros and seventy-eight cents), consisting of a receivable it holds against the Company in an amount of EUR 8,568,997.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-seven euros and seventy-eight cents) (the KW Receivable and, together with the Wert Receivable, the Receivables) which is to be allocated as follows:

(i) EUR 1 (one euro) to the share capital account of the Company, and

(ii) EUR 8,568,996.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-six euros and seventy-eight cents) to the share premium account of the Company.

The ownership and valuation of the Receivables is supported by two certificates issued by the Shareholders and the management of the Company (the Certificates) which confirm inter alia, that the value of the Wert Receivable is at least equal to EUR 77,120,980 (seventy-seven million one hundred twenty thousand nine hundred and eighty euros) and that the value of the KW Receivable is at least equal to EUR 8,568,997.78 (eight million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-seven euros and seventy-eight cents).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is fixed at EUR 62,510 (sixty-two thousand five hundred and ten euros) represented by:

(a) 56,259 (fifty-six thousand two hundred and fifty-nine) class A shares (the Class A Shares), and

(b) 6,251 (six thousand two-hundred and fifty-one) class B shares (the Class B Shares),

each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles."

Fourth resolution

The Meeting hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Shareholders, attorney-in-fact of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

COMPARAISSENT:

(1) Plana S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de EUR 62.500, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179181 (Plana),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Navia Invest Limited (en cours de changement de nom pour s'appeler KW Real Estate VI Limited), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à The Anchorage, 17-19 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande (KW, et ensemble avec Plana, les Associés),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées *ne varietur* par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, ainsi représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les détenteurs de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Samana S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179274 (la Société). La Société a été constituée le 11 juillet 2013 par un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2416 daté du 26 septembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant daté du 11 décembre 2013, qui n'a pas encore été publié.

II. Les Associés souhaitent adopter les résolutions suivantes:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10 (dix euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq-cents euros) au montant de EUR 62.510 (soixante-deux

mille cinq-cents dix euros) par l'émission au profit de Plana de 9 (neuf) nouvelles parts sociales de catégorie A (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A) et au profit de KW d'1 (une) nouvelle part sociale de catégorie B (la Nouvelle Part Sociale de Catégorie B, et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales) ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et par un apport fait par Plana d'un montant de EUR 77.120.971 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent soixante et onze euros) et un apport fait par KW d'un montant de EUR 8.568.996,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante-dix-huit centimes) à la prime d'émission;

(iii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par Plana et KW;

(iv) modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société, et afin d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vi) divers.

III. Les Associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 10 (dix euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq-cents euros) au montant de EUR 62.510 (soixante-deux mille cinq-cents dix euros) par l'émission au profit de Plana des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et par l'émission au profit KW des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, en vertu d'un apport par Plana de EUR 77.120.971 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent soixante et onze euros) et d'un apport par KW de EUR 8.568.996,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante-dix-huit centimes) à la prime d'émission.

Souscription - Libération

Plana décide de souscrire à 9 (neuf) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 77.120.980 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent quatre-vingt euros) composé d'une créance qu'il détient contre la Société d'un montant de EUR 77.120.980 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent quatre-vingt euros) (la Créance de Wert), qui sera alloué comme suit:

(i) EUR 9 (neuf euros) au capital social de la Société; et

(ii) EUR 77.120.971 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent soixante et onze euros) au compte de prime d'émission de la Société;

KW décide de souscrire à 1 (une) Nouvelle Part Sociale de Catégorie B de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 8.568.997,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix-huit centimes) composé d'une créance qu'il détient contre la Société d'un montant de EUR 8.568.997,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix-huit centimes) (la Créance de KW, et ensemble avec la créance de Wert, les Créances Apportées), qui sera alloué comme suit:

(iii) EUR 1 (un euros) au capital social de la Société; et

(iv) EUR 8.568.996,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante-dix-huit centimes) au compte de prime d'émission de la Société;

La propriété et la valeur des Créances Apportées sont attestées par deux certificats émis par l'organe de gestion de la Société et par les Associés (les Certificats) confirmant entre autres que la valeur de la Créance de Wert est au moins égale à de EUR 77.120.980 (soixante-dix-sept million cent vingt mille neuf cent quatre-vingt euros) et que la valeur de la Créance de KW est au moins égale à EUR 8.568.997,78 (huit millions cinq-cents soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix-huit centimes).

Une copie des Certificats, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des Associés et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 62.510 (soixante-deux mille cinq-cent-dix euros) représenté par:
 (c) 56.259 (cinquante-six mille deux-cent cinquante-neuf) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), et
 (d) 6.251 (six-mille deux cent cinquante et une) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072504/221.

(140084754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

NW FSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 187.147.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NW Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.476,

here represented by Gersende Masfayon, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the

obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW FSP Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW Europe Holdings S.à r.l., prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid up by way of a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) (the “Shares”) in the share capital of NW FSP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 182.120, representing the entire share capital of NW FSP S.à r.l., valued at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), allocated to the share capital of the Company.

Proof of the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary by a certificate delivered by NW Europe Holdings S. à r.l., on 13 May 2014.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:

- Mr. Michael Sullivan, born in Connecticut, USA, on 25 April 1966, professionally residing at 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, USA.

3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Gabor Hidasi, born in Esztergom, Hungary, on 4 November 1978, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Onno Bouwmeister, born in Maarssen, the Netherlands, on 26 January 1977, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NW Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.476,

dûment représentée par Gersende Masfayon, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW FSP Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans justification spécifique. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW Europe Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par l'apport de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) détenues dans le capital social de NW FSP S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 182.120 (les «Parts Sociales»), représentant la totalité du capital social de NW FSP S.à r.l., évaluées à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), allouée au capital social de la Société.

Il a été justifié au notaire de la valeur de l'apport ci-mentionné par un certificat délivrée par NW Europe Holdings S. à r.l., en date du 13 mai 2014.

Ledit certificat après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael Sullivan, né à Connecticut, Etats-Unis, le 25 avril 1966, résidant professionnellement au 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, Etats-Unis.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gabor Hidasi, né à Esztergom, Hongrie, le 4 novembre 1978, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
 - Monsieur Onno Bouwmeister, né à Maarssen, Pays-Bas, le 26 janvier 1977 résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22396. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072410/358.

(140084822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2014 a décidé:

- de prendre note de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Martin POLLARD, LaSalle Investment Management, Cavendish Square, GB-London W1A 2NF, effective depuis le 30 avril 2014.

- de coopter en date du 30 avril 2014, jusqu'à l'assemblée générale en date du 13 mai 2014, en tant qu'administrateur Madame Bogáta BARANYI, LaSalle Investment Management Securities BV, Herengracht 471, NL-Amsterdam 1017 BS.

- de renouveler à l'assemblée générale les mandats de:

* Monsieur Stanley J. KRASKA, LaSalle Investment Management, 100 East Pratt Street, US-Baltimore Maryland 21202

* Madame Stéphanie DUVAL, LaSalle Investment Management S.A., 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

* Madame Bogáta BARANYI, LaSalle Investment Management Securities BV, Herengracht 471, NL-Amsterdam 1017 BS,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour LASALLE PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014071517/26.

(140084094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.944,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2014

En date du 14 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Mary Lindsey, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 15 mai 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la Société:

- Monsieur Nathan Burkhard Kraus, né le 4 novembre 1979 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 6565 N. MacArthur Boulevard, Suite 800, Irving, TX 75039, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 15 mai 2014 et pour une durée indéterminée; et

- Madame Dorota Pieszczoch, né le 22 janvier 1973 à Zabrze, Pologne, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 15 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 15 mai 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Pieter-Jan van der Meer
Monsieur Philippe van den Avenne

Gérants de classe B:

Madame Dorota Pieszczoż
Monsieur Nathan Burkhard Kraus

L'adresse de Messieurs Pieter-Jan van der Meer et Philippe van den Avenne, gérants de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 mai 2014.

Commercial Metals Company (US) Luxembourg, S.C.S.

Référence de publication: 2014071258/32.

(140083872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

The Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 187.122.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Stephan Ramoin, born on December 31st, 1971, in Nice, France, having his address at 215, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing person has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "société à responsabilité limitée":

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in Article 23; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of recent interim accounts of the Company established under Luxembourg GAAP. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may establish branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of “The Finance”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 7. Subscribed Capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred and nine Euro (EUR 12,509.-) divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class C share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class D share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class E share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class F share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class G share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class H share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up;

- one (1) class I share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up; and

- one (1) class J share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by Article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 9. Shares. Each share entitles its owner rights in the profits and assets of the Company as set forth in the Articles hereafter and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 12. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers do not need to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 13. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within

a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The sole shareholder or the shareholders may meet in a general meeting upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholder(s) in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital (hereafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium account to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then

- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 24. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set forth in Article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 23 hereof.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the twelve thousand, five hundred (12,500) class A shares, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share and one (1) class J share have been subscribed by Mr. Stephan Ramoin, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred and nine Euro (EUR 12,509.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr. Stephan Ramoin, born on December 31st, 1971, in Nice, France, having his address at 215, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Manager:

- Mr. David Luksenburg, born on January 28th, 1981, in Liège, Belgium, having his professional address at 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the sole manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Stephan Ramoin, né le 31 décembre 1971, à Nice, France, ayant son adresse au 215, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'Article 23; et

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier

acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «The Finance».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509,-) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée;
- une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée; et
- une (1) part sociale de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits dans les bénéfices et l'actif social de la Société tels que décrits ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de

la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 23 des Statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Toutes les douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I et une (1) part sociale de classe J ont été souscrites par Monsieur Stephan Ramoin, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Stephan Ramoin, né le 31 décembre 1971 à Nice, France, ayant son adresse au 215, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David Luksenburg, né le 28 janvier 1981 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant unique est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 20 mai 2014. Relation: ECH/2014/953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072580/657.

(140084443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

SHCO 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.130.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of
"SHCO 73 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l'

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 73 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014072547/251.

(140084470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014071516/21.

(140083763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Köhl Maschinenbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 139.482.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071506/9.

(140084055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Longitude Flash Memory Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 816.900,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.592.

En date du 26 août 2013, lors de la constitution de Longitude Intellectual Property S.à r.l. (anciennement PS6 Luxco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.358, PS1 Luxco S.à r.l., l'associé unique de la Société a libéré les parts sociales souscrites dans Longitude Intellectual Property S.à r.l. (anciennement PS6 Luxco S.à r.l.) en apportant toutes les parts sociales de la Société à Longitude Intellectual Property S.à r.l. (anciennement PS6 Luxco S.à r.l.) qui est ainsi devenue l'associé unique de la Société.

PS6 Luxco S.à r.l. a changé sa dénomination sociale en Longitude Intellectual Property S.à r.l. par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 11 novembre 2013,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Longitude Flash Memory Systems S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014071519/19.

(140084120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.
